

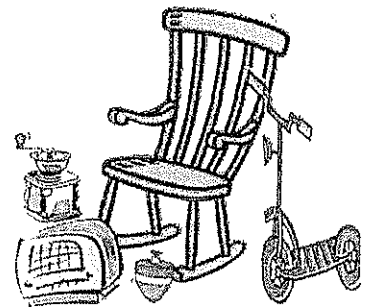
Dimanche 22 mai 2011

BROCANTE

**au Centre d'Incendie et
de Secours**



de Peyruis



Buvette et Snack sur place

Accueil des exposants à partir de 8h

10 euros les 6 mètres

**06. 33. 04. 46. 57
06. 83. 33. 43. 89 H.R**

DEMANDE D'AUTORISATION ET D'INSCRIPTION

FOIRE « VIDE-GRENIERS » DU 22 MAI 2011 à PEYRUIS

La demande d'autorisation et d'inscription sera établie en 2 exemplaires :
1 pour l'organisateur, 1 pour le vendeur

NOM et Prénom	
Adresse	
Téléphones	Domicile : portable :

Sollicite l'autorisation de m'installer à PEYRUIS, le 22 mai 2011, sous le numéro qui m'aura été attribué à l'inscription afin de participer à la Foire « Vide-Greniers » organisée par l'amical des pompiers de Peyruis

Je m'engage à :

- 1 - VENDRE UNIQUEMENT LES OBJETS USAGES AUTORISES PAR LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR
- 2 - Vendre des objets m'appartenant étant entendu qu'un contrôle concernant le recel des objets volés pourra être fait à tout moment le jour de l'activité.
- 3 - Décliner la responsabilité de l'organisateur sur la provenance des objets vendus
- 4 - Etre couvert par une responsabilité civile personnelle en cours de validité en cas d'incident sur le lieu de la foire
- 5 - Respecter sur le lieu de la foire la tranquillité de celle-ci. Dans le cas contraire, l'organisateur pourra m'exclure à tout moment.
- 6 - Règlement : 1) L'amical décline toutes responsabilités cas de pertes, détérioration de matériels et véhicules que ce soit lors de votre installation sur les lieux de la brocante/vide grenier, sur le stationnement qui vous est proposé ou celui choisi par vous-même.
2) L'amical décline toutes responsabilités sur les transactions financières s'effectuant au cours de cette manifestation.
3) Les personnes mineures devront être inscrites et placées sous la responsabilité d'une personne majeure qui devra être présente tout au long de la manifestation.

Les inscriptions devront être déposées dans la boîte à lettre de l'amical des pompiers au centre d'incendie et de secours ou auprès du secrétariat de mairie de PEYRUIS aux jours et heures de permanence fixées jusqu'à épuisement du nombre de place disponible.

Le dossier sera constitué de :

- cette demande d'autorisation
- copie d'une pièce d'identité (*recto-verso*) et d'un justificatif de domicile
- l'acquittement du droit de place fixé à 10 € l'emplacement de 6ml
(Libellé des chèques : l'amical des pompiers de Peyruis)

A _____ le _____ Signature :

DEMANDE D'AUTORISATION ET D'INSCRIPTION

FOIRE « VIDE-GRENIERS » DU 22 MAI 2011 à PEYRUIS

La demande d'autorisation et d'inscription sera établie en 2 exemplaires :
1 pour l'organisateur, 1 pour le vendeur

NOM et Prénom	
Adresse	
Téléphones	Domicile : portable :

Sollicite l'autorisation de m'installer à PEYRUIS, le 22 mai 2011, sous le numéro qui m'aura été attribué à l'inscription afin de participer à la Foire « Vide-Greniers » organisée par l'amical des pompiers de Peyruis

Je m'engage à :

- 1 - VENDRE UNIQUEMENT LES OBJETS USAGES AUTORISES PAR LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR
- 2 - Vendre des objets m'appartenant étant entendu qu'un contrôle concernant le recel des objets volés pourra être fait à tout moment le jour de l'activité.
- 3 - Décliner la responsabilité de l'organisateur sur la provenance des objets vendus
- 4 - Etre couvert par une responsabilité civile personnelle en cours de validité en cas d'incident sur le lieu de la foire
- 5 - Respecter sur le lieu de la foire la tranquillité de celle-ci. Dans le cas contraire, l'organisateur pourra m'exclure à tout moment.
- 6 - Règlement : 1) L'amical décline toutes responsabilités cas de pertes, détérioration de matériels et véhicules que ce soit lors de votre installation sur les lieux de la brocante/vide grenier, sur le stationnement qui vous est proposé ou celui choisi par vous-même.
2) L'amical décline toutes responsabilités sur les transactions financières s'effectuant au cours de cette manifestation.
3) Les personnes mineures devront être inscrites et placées sous la responsabilité d'une personne majeure qui devra être présente tout au long de la manifestation.

Les inscriptions devront être déposées dans la boîte à lettre de l'amical des pompiers au centre d'incendie et de secours ou auprès du secrétariat de mairie de PEYRUIS aux jours et heures de permanence fixées jusqu'à épuisement du nombre de place disponible.

Le dossier sera constitué de :

- cette demande d'autorisation
- copie d'une pièce d'identité (*recto-verso*) et d'un justificatif de domicile
- l'acquittement du droit de place fixé à 10 € l'emplacement de 6ml
(Libellé des chèques : l'amical des pompiers de Peyruis)

A le Signature :